



**Programme des
Nations Unies pour
l'environnement**

Distr.
GÉNÉRALE

UNEP/OzL.Pro/ExCom/98/33
26 mai 2026

FRANÇAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

COMITÉ EXÉCUTIF
DU FONDS MULTILATÉRAL AUX FINS
D'APPLICATION DU PROTOCOLE DE MONTRÉAL
Quatre-vingt-dix-huitième réunion
Montréal, 22-26 juin 2026
Point 8 c) de l'ordre du jour provisoire¹

PROPOSITION DE PROJET : RÉPUBLIQUE DOMINICAINE (LA)

Ce document contient les observations et la recommandation du Secrétariat sur la proposition de projet suivante :

Élimination

- | | | | |
|---|---|--------------|---------------------|
| • | Plan de gestion de l'élimination des HCFC
(phase III, troisième tranche) | PNUD et PNUE | Approbation globale |
|---|---|--------------|---------------------|

¹ UNEP/OzL.Pro/ExCom/98/1

FICHE D'ÉVALUATION DE PROJET – PROJETS PLURIANNUELS

République dominicaine (la)

TITRE DU PROJET	AGENCE	RÉUNION D'APPROBATION	MESURE DE CONTRÔLE
Plan d'élimination des HCFC (phase III)	PNUD (principale), PNUE	86°	Élimination de 100 % d'ici 2030

DONNÉES AU TITRE DE L'ARTICLE 7 (annexe C, groupe I)	Année : 2024	28,28 tonnes PAO
--	--------------	------------------

DONNÉES SECTORIELLES DU PROGRAMME DE PAYS (tonnes PAO)							Année : 2025
Substance	Aérosols	Mousses	Lutte contre l'incendie	Réfrigération		Solvant	Consommation totale du secteur
				Fabrication	Entretien		
HCFC-22					15,90		15,90
HCFC-123					0,03		0,03

DONNÉES SUR LA CONSOMMATION (tonnes PAO)			
Référence 2009-2010 :	51,20	Point de départ des réductions globales durables :	70,71
CONSOMMATION ADMISSIBLE AU FINANCEMENT (tonnes PAO)			
Déjà approuvée :	70,71	Restante :	0,00

PLAN D'ACTIVITÉS APPROUVÉ		2026	2027	2028	Total
PNUD	Élimination des SAO (tonnes PAO)	6,32	0,00	0,00	6,32
	Financement (\$US)	645 215	0	0	645 215
PNUE	Élimination des SAO (tonnes PAO)	0,73	0,00	0,00	0,73
	Financement (\$US)	78 507	0	0	78 507

DONNÉES DU PROJET			2020	2021-2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	Total
Consommation (tonnes PAO)	Limites du protocole de Montréal		33,28	33,28	33,28	33,28	16,64	16,64	16,64	16,64	16,64	0	s.o.
	Montant maximal autorisé		30,72	30,72	30,72	30,72	16,64	16,64	16,64	1,28	1,28	0	s.o.
Montants approuvés en principe (\$US)	PNUD	Coûts du projet	603 005	0	964 808	0	0	603 005	0	0	241 202	0	2 412 020
		Coûts d'appui	42 210	0	67 537	0	0	42 210	0	0	16 884	0	168 841
	PNUE	Coûts du projet	69 475	0	111 160	0	0	69 475	0	0	27 790	0	277 900
		Coûts d'appui	9 032	0	14 451	0	0	9 032	0	0	3 613	0	36 127
Fonds approuvés par le Comité exécutif (\$US)		Coûts du projet	672 480	0	1 075 968	0	0	0	0	0	0	0	1 748 448
		Coûts d'appui	51 242	0	81 987	0	0	0	0	0	0	0	133 229
Total des fonds recommandés pour approbation lors de cette réunion (\$US)		Coûts du projet						672 480					672 480
		Coûts d'appui						51 242					51 242

Recommandation du Secrétariat :	Approbation globale
---------------------------------	---------------------

DESCRIPTION DU PROJET

1. Au nom du gouvernement de la République dominicaine, le PNUD, en tant qu'agence principale, a soumis une demande de financement pour la troisième tranche de la phase III du Plan de gestion de l'élimination des HCFC (PGEH), d'un coût total de 723 722 \$US, comprenant 603 005 \$US, auxquels s'ajoutent des coûts d'appui pour les agences de 42 210 \$US pour le PNUD et de 69 475 \$US, auxquels s'ajoutent des coûts d'appui pour les agences de 9 032 \$US, pour le PNUE.² La demande comprend un rapport périodique sur la mise en œuvre de la deuxième tranche et le plan de mise en œuvre de la tranche pour la période 2026-2029.

Rapport sur la consommation de HCFC

2. Le Gouvernement de la République dominicaine a déclaré une consommation de 15,93 tonnes PAO de HCFC en 2025 dans le Rapport sur la mise en œuvre du programme de pays (CP), ce qui représente 69 % de moins que la référence nationale en matière de HCFC pour la conformité. Les données visées à l'article 7 pour 2025 n'ont pas encore été communiquées. La consommation de HCFC pour la période 2021-2025 est présentée dans le tableau 1.

Tableau 1. Consommation de HCFC en République dominicaine (données de l'article 7 pour 2021-2025)

HCFC	2021	2022	2023	2024	2025	Valeur de référence
Tonnes métriques (tm)						
HCFC-22	219,12	511,39	442,44	513,39	289,12	916,53
HCFC-123	0,23	0,18	0,82	2,00	1,30	9,68
HCFC-141b	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	5,43
(Sous-total / Total) (tm)	219,35	511,57	443,26	515,39	290,42	931,64
HCFC-141b dans les polyols prémélangés importés*	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	177,36**
Tonnes PAO						
HCFC-22	12,06	28,13	24,33	28,24	15,90	50,41
HCFC-123	0,00	0,00	0,02	0,04	0,03	0,19
HCFC-141b	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,60
(Sous-total / Total) (tonnes PAO)	12,06	28,13	24,35	28,28	15,93	51,20
HCFC-141b dans les polyols prémélangés importés*	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	19,51**

* Données CP.

** Consommation moyenne entre 2007 et 2009.

3. Bien que la consommation de HCFC dans le pays affiche une tendance à la baisse depuis 2018, une forte baisse a été enregistrée en 2021, lorsque la demande de réfrigérants a chuté en raison de la pandémie de COVID-19, suivie d'une reprise économique en 2022, en particulier dans le secteur du tourisme. En 2024, on a observé une augmentation par rapport à 2023 en raison de la constitution de stocks par les importateurs, compte tenu du calendrier de réduction des quotas prévu pour 2025. Les mesures de contrôle des importations d'équipements RAC fonctionnant au HCFC-22 et les activités d'entretien dans le cadre du PGEH ont contribué à la réduction globale de la consommation de HCFC. Les interdictions d'importation de HCFC-141b en vrac et dans les polyols prémélangés sont en vigueur depuis le 1^{er} janvier 2017, après la conversion des entreprises de mousse, ce qui a également contribué à la réduction de la consommation. Tout le HCFC-22 et le HCFC-123 consommés ont été utilisés pour la maintenance et l'entretien, notamment des systèmes de réfrigération commerciale (par exemple, chambres froides et vitrines de supermarchés) et des unités de climatisation résidentielles et commerciales.

² Conformément à la lettre du 10 avril 2026 adressée par le ministère de l'Environnement de la République dominicaine au PNUD.

Rapport de mise en œuvre du programme de pays

4. Les données sur la consommation de HCFC fournies par le Gouvernement de la République dominicaine dans son rapport de mise en œuvre du programme de pays pour 2024 concordent avec les données communiquées au titre de l'article 7 du Protocole de Montréal.

Rapport d'étape sur la mise en œuvre de la deuxième tranche de la phase III du plan de gestion de l'élimination des HCFC

Cadre juridique

5. Une résolution publiée en janvier 2024 a établi des réglementations relatives à la gestion et à l'élimination des substances et équipements réglementés (MA-VGA-RT-002-2024). En juin 2024, une circulaire conjointe du Ministère de l'environnement et des ressources naturelles et de la Direction générale des marchés publics a été publiée, établissant des critères environnementaux obligatoires pour les spécifications techniques et le dossier d'appel d'offres utilisés dans les marchés publics portant sur des composants, des systèmes de distribution et des équipements de climatisation.

6. Sept ateliers ont été organisés à l'intention de 154 agents de dédouanement (dont 66 femmes). Un atelier de formation a été organisé à l'intention de 65 courtiers et importateurs (dont 19 femmes) sur le respect des réglementations environnementales et des procédures de contrôle des importations de substances réglementées et d'équipements régis par le Protocole de Montréal, ainsi que sur le processus d'évaluation de l'impact sur l'environnement. Des réunions de coordination mensuelles sont organisées avec la Direction générale des douanes (DGA) sur la formation, l'amélioration du système d'autorisation et de quotas d'importation/exportation, et l'application des règlements douaniers.

Secteur de l'entretien de l'équipement de réfrigération

7. Les activités suivantes ont été réalisées au cours de la deuxième tranche de la phase III du PGEH :

- a) *Système de certification des techniciens du secteur RAC* : Le décret n° 360-15 a établi la certification de techniciens en réfrigération et climatisation dans le pays, avec deux résolutions (n° 0006-2024 et n° 0027-2025, datées du 24 avril 2025) émises par le Conseil national pour l'octroi des licences aux techniciens en réfrigération et climatisation (CONALTRAA) afin de soutenir le système d'autorisation. Le ministère de l'Environnement et des Ressources naturelles a signé des accords avec l'Association dominicaine des techniciens en réfrigération et climatisation (ADOMTRA) afin de renforcer les capacités institutionnelles, ainsi qu'un autre accord avec l'Institut national de formation technique et professionnelle (INFOTEP) afin de tirer parti des installations de formation pour le système d'autorisation. Au cours de la deuxième tranche, 381 techniciens (dont sept femmes) sur les 500 prévus ont été certifiés et ont obtenu une licence (pour un total de 1 052 techniciens certifiés au titre de la phase III) ; sur les neuf ateliers sectoriels prévus, 10 ont été organisés pour renforcer le système de certification des techniciens ; et 45 ateliers de sensibilisation ont été menés ;
- b) *Normes et lignes directrices de sécurité relatives aux fluides frigorigènes inflammables* : en février 2025, la norme de sécurité NORDOM 925 a été publiée afin de garantir une utilisation sûre des réfrigérateurs et des climatiseurs à base d'hydrocarbures (HC) ; six ateliers de sensibilisation ont été organisés à l'intention des techniciens, des importateurs et des utilisateurs finaux sur ces normes et lignes directrices. Sur les dix ateliers de sensibilisation prévus, six ont été organisés à l'intention des techniciens, des importateurs et des utilisateurs finaux sur les normes et lignes directrices ;

- c) *Formation à l'application des bonnes pratiques de réfrigération et à la sécurité dans la manipulation des fluides frigorigènes inflammables* : Sur les 40 sessions de formation prévues sur les procédures de manipulation en toute sécurité des HC, 38 ont été organisées ; sur les 700 techniciens en équipements de réfrigération et de climatisation (RAC) devant être formés aux bonnes pratiques de réfrigération et aux procédures d'utilisation des réfrigérants HC, 428 (dont six femmes) ont été formés ; sur les 250 kits RAC prévus,³ 381 ont été distribués afin d'encourager la certification de techniciens en réfrigération et climatisation ; du matériel informatique⁴ a été fourni pour renforcer le processus de sensibilisation et d'orientation des techniciens en équipements RAC cherchant à obtenir une certification et une licence CONALTRAA ; une formation sur la manipulation en toute sécurité des HC a été intégrée au programme de formation de l'INFOTEP destiné aux techniciens RAC ;
- d) *Renforcement des installations d'enseignement formel et des instituts techniques pour la formation aux bonnes pratiques dans le domaine de la réfrigération* : en ce qui concerne la fourniture de supports de formation, 2 000 manuels de formation aux bonnes pratiques dans le domaine de la réfrigération ont été imprimés pour les formations ; 26 kits pédagogiques comprenant des modules sur les HC ont été livrés à des instituts techniques, des écoles professionnelles et des centres régionaux de l'INFOTEP, sur les 38 prévus pour l'ensemble de la phase. Un bon de commande a été émis pour l'acquisition d'équipements destinés à renforcer les instituts d'enseignement technique formel pour la formation dans le secteur RAC ;
- e) *Gestion des gaz à faible ou zéro PRP utilisés comme réfrigérants dans les secteurs industriel, commercial et domestique* : sur les 20 prévus, 176 formateurs et enseignants RAC (dont 17 femmes) ont été formés dans le cadre de trois ateliers de mise à niveau sur les bonnes pratiques de manipulation des réfrigérants inflammables ou toxiques ; un bon de commande a été émis pour l'acquisition d'équipements utilisant des alternatives respectueuses de l'ozone et du climat ;
- f) *Renforcement du réseau de récupération et de recyclage des réfrigérants (R&R)* : les quatre centres R&R prévus ont tous été mis en place et dotés d'outils et d'équipements, et des activités de récupération ont été menées ; l'INFOTEP a été renforcé en tant que centre R&R avec deux bouteilles de 1 000 livres, consolidant ainsi son rôle de point de réception des réfrigérants ; Du matériel a été approvisionné et livré, notamment 298 machines de récupération et des bouteilles de stockage de 300 livres, ainsi que 30 balances, 30 pompes à vide et 50 kits d'outils de brûlage, afin d'accroître la capacité nationale de R&R dans six autres centres de R&R, réalisant ainsi les plans de renforcement de sept centres de R&R ; et des visites ont été effectuées dans les centres de R&R pour évaluer les besoins opérationnels ainsi que ceux en matière d'équipement et d'outils ;
- g) *Assistance technique aux utilisateurs finaux* : quatre ateliers sur les alternatives aux HCFC et la technologie au CO₂ ont été organisés à l'intention des utilisateurs finaux, dont deux pour le Grupo Ramos⁵ et les entreprises associées ; un lors du salon RefriAméricas 2025, destiné à 87 participants issus du grand public ; et un destiné aux enseignants de l'enseignement public, avec 30 participants (dont 9 femmes). Dans le cadre de l'assistance technique aux utilisateurs finaux, une visite d'étude au Chili a été organisée pour six représentants de Grupo Ramos et de l'INFOTEP afin de s'informer sur l'utilisation du CO₂

³ Comprend une pompe à vide, un manomètre à collecteur, un détecteur de fuites, une blouse de laboratoire et des gants de sécurité.

⁴ Comprend des tablettes, des ordinateurs portables et des imprimantes

⁵ Grupo Ramos est la principale entreprise de distribution de la République dominicaine, exploitant différents types de magasins tels que des supermarchés, des magasins discount et des centres commerciaux.

transcritique par le secteur de la vente au détail pour les systèmes de réfrigération commerciale ; et

- h) *Campagnes de sensibilisation* : sur les 20 prévues, 15 ateliers destinés aux groupes cibles ont été organisés, dont une cérémonie de remise de distinctions à des femmes du secteur RAC ; la sensibilisation à l'élimination progressive des HCFC s'est poursuivie grâce à la distribution de supports de communication tels que les manuels sur les bonnes pratiques d'entretien et les lignes directrices relatives à l'utilisation en toute sécurité des HCFC ; enfin, la conception de la campagne visant à promouvoir les mesures de contrôle et l'élimination progressive des HCFC est actuellement en cours d'élaboration.

Mise en œuvre et suivi du projet

8. L'unité de gestion du projet (UGP) supervise la réalisation de toutes les activités du projet dans le contexte du PGEH. Sur les 97 815 \$US sollicités pour les activités de suivi du projet au titre de la deuxième tranche, 97 716 \$US ont été décaissés pour les consultants locaux (72 000 \$US), les coûts d'exécution (9 500 \$US), ateliers destinés aux parties prenantes (8 000 \$US), rapports de vérification (7 500 \$US) et autres dépenses (716 \$US).

Niveau du décaissement des fonds

9. En avril 2026, sur les 1 748 448 \$US sollicités à ce jour, 949 809 \$US avaient été décaissés (847 306 \$US pour le PNUD et 102 503 \$US pour le PNUE), comme le montre le tableau 2. Le solde de 798 639 \$US sera décaissé au cours de la mise en œuvre de la troisième tranche.

Tableau 2. Rapport financier de la phase III du PGEH pour la République dominicaine (\$US)

AGENCE	Première tranche		Deuxième tranche		Total		
	Approuvée	Décaissé	Approuvée	Décaissé	Approuvée	Décaissé	Solde
PNUD	603 005	603 005	964 808	244 301	1 567 813	847 306	720 507
PNUE	69 475	69 475	111 160	33 028	180 635	102 503	78 132
Total	672 480	672 480	1 075 968	277 329	1 748 448	949 809	798 639
Taux de décaissement (%)	100		25,8		54,3		

Plan de mise en œuvre de la troisième tranche de la phase III du Plan de gestion de l'élimination des HCFC

10. Les activités suivantes seront mises en œuvre entre juillet 2026 et décembre 2029 :

- a) *Système de certification des techniciens dans le secteur RAC* : poursuivre l'examen et la mise à jour de la réglementation de la CONALTRAA afin de renforcer le système d'évaluation pour la certification des techniciens RAC et d'aider la CONALTRAA à mettre en œuvre le programme de certification et d'octroi de licences ; organiser cinq ateliers sectoriels et des campagnes nationales de sensibilisation pour promouvoir la certification des techniciens RAC et le programme obligatoire d'octroi de licences, y compris la distribution de la réglementation de la CONALTRAA ; certifier 250 techniciens (plus les 119 restants de la tranche précédente) sur les bonnes pratiques d'entretien des systèmes de réfrigération pour les HC, le CO₂ et l'ammoniac ; (PNUE) (51 975 \$US plus 67 770 \$US de la tranche précédente) ;
- b) *Normes et lignes directrices de sécurité pour les fluides frigorigènes inflammables* : concevoir, imprimer et distribuer 250 supports d'information sur les normes et lignes directrices de sécurité ; poursuivre la production et la distribution de 400 exemplaires de la

norme ; organiser les quatre ateliers de sensibilisation restants à l'intention des techniciens, des importateurs et des utilisateurs finaux sur les normes et lignes directrices (PNUE) (17 500 \$US plus 10 362 \$US de la tranche précédente) ;

- c) *Formation aux bonnes pratiques de réfrigération et à la sécurité lors de la manipulation de fluides frigorigènes inflammables* : organiser 18 sessions de formation pour un total de 450 techniciens en équipements de réfrigération et de climatisation (RAC) (auxquelles s'ajoutent 19 ateliers et 272 techniciens RAC restants de la tranche précédente) sur les bonnes pratiques de réfrigération et les procédures d'utilisation des hydrocarbures, du CO₂, de l'ammoniac, etc. et les systèmes à débit de réfrigérant variable ; organiser trois voyages d'étude pour les formateurs et les techniciens afin de renforcer les capacités techniques en matière de réfrigérants de substitution (PNUD) (126 885 \$US, plus 168 392 \$US de la tranche précédente) ;
- d) *Renforcement des installations d'enseignement formel et des instituts techniques pour la formation aux bonnes pratiques de réfrigération* : Renforcer quatre centres INFOTEP et quatre centres soutenus par le ministère de l'Éducation ; poursuivre la distribution de manuels de formation aux bonnes pratiques dans le domaine de la réfrigération pour la formation dans le secteur RAC ; poursuivre la distribution des équipements acquis entre l'INFOTEP, les écoles de formation professionnelle et les écoles techniques (PNUD) (90 083 \$US plus 128 944 \$US provenant de la tranche précédente) ;
- e) *Gestion des gaz à faible ou zéro PRP utilisés comme réfrigérants dans les secteurs industriel, commercial et domestique* : acquérir et installer un module de formation au CO₂ dans un centre de formation ; et poursuivre la distribution des équipements acquis pour la gestion des réfrigérants à faible ou zéro PRP dans le secteur RAC industriel, commercial et domestique (PNUD) (120 000 \$US plus 146 834 \$US provenant de la tranche précédente) ;
- f) *Renforcement du réseau de récupération et de recyclage des réfrigérants* : renforcer le réseau de récupération et de recyclage en fournissant des outils et des équipements à 10 centres de récupération et de recyclage existants⁶ ; organiser un voyage d'étude ; mettre en place des activités génératrices de revenus pour accroître la participation des techniciens au réseau ; et assurer la surveillance (PNUD) (65 476 \$US, plus 87 042 \$US provenant de la tranche précédente) ;
- g) *Assistance technique aux utilisateurs finaux* : identifier les participants au projet d'assistance technique et signer au moins un nouvel accord visant l'adoption de technologies à faible PRP pour les systèmes de réfrigération, de climatisation et de chauffage (RAC), et dispenser deux formations approfondies sur le CO₂ à au moins 20 ingénieurs et techniciens issus des utilisateurs finaux ; organiser une visite sur le terrain pour huit décideurs clés et ingénieurs ; poursuivre la formation sur les alternatives aux HCFC en vue de l'adoption de technologies sans SAO et à faible PRP, à l'intention des utilisateurs finaux ; poursuivre l'élaboration d'un projet d'assistance technique sur l'utilisation de l'ammoniac pour la réfrigération commerciale dans une installation commerciale, y compris des visites chez les utilisateurs finaux afin d'identifier des candidats potentiels pour le projet d'assistance technique (PNUD) (102 128 \$US plus 148 088 \$US provenant de la tranche précédente) ;
- h) *Campagnes de sensibilisation* : une campagne de sensibilisation sur les alternatives aux HCFC respectueuses du climat ; une campagne de sensibilisation visant à encourager les femmes à intégrer le secteur de la réfrigération, de la climatisation et de la climatisation

⁶ Y compris des bouteilles de récupération, des bouteilles d'azote, de petites machines de récupération, des identifiants/analyseurs de réfrigérants, etc.

(RAC), y compris la création et la distribution de supports promotionnels ; deux ateliers destinés au secteur de l'hôtellerie ; et la poursuite du lancement de la campagne visant à promouvoir les mesures de contrôle et l'élimination progressive des HCFC (PNUD) (37 298 \$US, plus 41 107 \$US provenant de la tranche précédente) ;

- i) *Suivi du projet* : (PNUD) (61 135 \$US et 99 \$US provenant de la tranche précédente) Surveillance des projets individuels de la phase III du PGEH, préparation des plans de travail, des rapports périodiques, d'un rapport de vérification et de trois réunions avec les parties prenantes, couvrant les consultants locaux (45 000 \$US), les coûts d'exécution (2 234 \$US), les ateliers avec les parties prenantes (6 000 \$US) et les rapports de vérification (8 000 \$US).

OBSERVATIONS ET RECOMMANDATION DU SECRÉTARIAT

OBSERVATIONS

Rapport sur la consommation de HCFC et la vérification

11. La troisième tranche de la phase III du PGEH nécessite la présentation d'un rapport de vérification de la consommation de HCFC pour la période 2023-2025. Étant donné que cette demande de financement de tranche est soumise à la première réunion du Comité exécutif et compte tenu du fait que la consommation pour 2025 déclarée dans le cadre des données du programme de pays (CP) est inférieure de 69 % au niveau de référence et de 1,4 % à la consommation maximale admissible du pays au titre de son accord avec le Comité exécutif, le Secrétariat recommande d'approuver cette demande de financement de tranche conformément à la décision 72/19, étant entendu que :

- a) Le Trésorier soit prié de ne transférer les fonds approuvés au PNUD et au PNUE qu'après réception par le Secrétariat du rapport de vérification confirmant que le pays est en conformité ;
- b) Le PNUD s'est engagé à soumettre le rapport de vérification au plus tôt en juin 2026, et au plus tard 12 semaines avant la 99^e réunion ;
- c) Les recommandations figurant dans le rapport de vérification seraient prises en compte lors de la mise en œuvre de la troisième tranche et que les mesures mises en œuvre à cette fin seraient incluses dans le rapport périodique de la troisième tranche de la phase III du PGEH, qui doit être soumis avec la demande de quatrième tranche du pays ; et
- d) Dans l'hypothèse peu probable d'une non-conformité à l'accord conclu entre le Gouvernement de la République dominicaine et le Comité exécutif, des mesures appropriées seraient prises par le Comité exécutif.

Rapport d'étape sur la mise en œuvre de la deuxième tranche de la phase III du plan de gestion de l'élimination des HCFC

Cadre juridique

12. Le Gouvernement de la République dominicaine a fixé des quotas d'importation de HCFC pour 2026 conformément aux objectifs de contrôle du Protocole de Montréal.

Secteur de l'entretien de l'équipement de réfrigération

13. Le Secrétariat a demandé pourquoi l'objectif initial de 250 troussees d'outils avait été dépassé de 131 troussees, et le PNUD a expliqué que, bien que ces troussees, comprenant des pompes à vide, des tuyaux, des manomètres et des détecteurs de fuites, aient été plus simples que prévu initialement, cet ajustement a permis au PNUD d'augmenter considérablement le nombre de techniciens bénéficiant du projet.

Plan de mise en œuvre de la troisième tranche de la phase III du Plan de gestion de l'élimination des HCFC

14. Le Secrétariat s'est enquis de l'ajout d'une visite de terrain et de voyages d'étude au programme des activités, et le PNUD a expliqué que le voyage d'étude destiné au réseau de récupération et de recyclage (R&R) se déroulerait probablement en Colombie et au Chili, et que son inclusion répondait à un besoin crucial identifié lors de récents contrôles sur place et à la suite des résultats de l'inventaire national des stocks de SAO réalisé dans le pays. Il a été constaté que les centres de R&R avaient besoin d'acquérir une expérience directe des pratiques et des modèles économiques. L'objectif est de renforcer les capacités techniques et opérationnelles du réseau de R&R dans le pays grâce à l'échange d'expériences internationales. Le but est d'assimiler des modèles et des mécanismes d'incitation efficaces qui garantissent la durabilité de l'infrastructure et la maîtrise des processus de régénération à haute pureté afin de gérer non seulement les HCFC actuels, mais aussi les futurs HFC. Dans le cadre de la formation aux bonnes pratiques et à la manipulation en toute sécurité des réfrigérants à faible ou zéro PRP, des voyages d'étude sont proposés au Chili, en Colombie et en Allemagne⁷ pour les formateurs et les techniciens clés afin de s'informer sur les expériences réussies en matière de mise en œuvre et d'exploitation de systèmes alternatifs, ainsi que sur les programmes d'excellence pour la formation des instructeurs techniques sur les réfrigérants HC et CO₂. Le voyage d'étude dans le cadre de l'assistance technique aux utilisateurs finaux est destiné aux principaux décideurs et ingénieurs afin d'éliminer les obstacles à la transition vers des solutions sans PAO et à faible PRP dans le secteur des utilisateurs finaux ; il se déroulera au Chili ou en Colombie, car ces pays possèdent une expérience significative dans l'adoption du CO₂ dans le secteur des supermarchés, ce qui garantira la valeur technique de ce voyage d'étude. En outre, cette activité donnera lieu à un rapport de faisabilité technique et à des recommandations à l'intention des utilisateurs finaux, qui serviront de guide officiel pour orienter les investissements du secteur privé vers des alternatives durables.

15. Le Secrétariat s'est également enquis des cibles du programme de certification des techniciens, et il a été convenu de réviser la cible de certification de la troisième tranche pour la porter à 900 techniciens au lieu de 250, celle de la quatrième tranche à 600 techniciens, et le nombre total de techniciens pour cette phase de 4 000 à 2 500. Les difficultés rencontrées lors de la mise en œuvre, notamment la réforme globale des procédures de la CONALTRAA visant à garantir une plus grande clarté et une plus grande systématique par rapport à la réglementation nationale et aux engagements internationaux, ainsi que les conclusions tirées de la mise en œuvre indiquant que le nouveau mécanisme d'évaluation pratique nécessite plus de temps par technicien, sans oublier les limites des processus administratifs internes de la CONALTRAA, ont considérablement ralenti la mise en œuvre des certifications obligatoires des techniciens.

Mise en œuvre de la politique d'égalité des genres

16. Conformément aux décisions 84/92 d) et 90/48 c), le Programme national de protection de la couche d'ozone (PRONAOZ) a poursuivi ses actions visant à soutenir la surveillance, la communication d'informations et la sensibilisation aux enjeux liés au genre dans le secteur RAC, ainsi qu'à encourager l'entrée des femmes dans la main-d'œuvre du secteur RAC. Au cours de la deuxième tranche, 43 % des participants aux ateliers de formation douanière étaient des femmes, tandis que 4 % et 2 % des participants à la formation des formateurs RAC et à la formation des techniciens en réfrigération et climatisation, respectivement, étaient des femmes. La participation de 360 femmes et de 2 286 hommes a été enregistrée dans tous les aspects de la mise en œuvre, ce qui représente un taux de participation des femmes de 13,6 %.

⁷ Dans le cadre de l'initiative *Cool Training* de la Société allemande pour la coopération internationale (GIZ).

Au cours de la troisième tranche, les activités se poursuivront, notamment la collecte et la communication des données afin de produire des indicateurs ventilés par sexe et l'intégration des aspects pertinents dans le recrutement de nouveaux consultants et du personnel de l'UNO.

Durabilité de l'élimination des HCFC et évaluation des risques

17. La durabilité des activités du PGEH est assurée par l'intégration permanente de bonnes pratiques de réfrigération et de normes de sécurité, en particulier pour la manipulation de frigorigènes inflammables, dans le programme de formation officiel de l'INFOTEP. Cela garantit la formation continue des techniciens en équipements de réfrigération et de climatisation et soutient le processus de certification national supervisé par la CONALTRAA, qui est encore renforcé par des actions de sensibilisation ciblées auprès des principales parties prenantes et des associations de techniciens telles que l'ADOMTRA et l'ATEPREASA.⁸ Au niveau de la réglementation et de l'application de la loi, le Gouvernement de la République dominicaine assure la durabilité en poursuivant le renforcement de la capacité des bureaux des douanes de la DGA pour mettre en œuvre des contrôles et lutter contre le trafic illicite.

Conclusion

18. La consommation de 2025, qui s'élève à 15,93 tonnes PAO, est inférieure de 1,4 % tant aux limites de consommation fixées par le Protocole de Montréal qu'à la consommation maximale autorisée (16,64 tonnes PAO) du pays en vertu de son accord avec le Comité exécutif. Un certain nombre d'activités ont été menées à bien au cours de la deuxième tranche de la phase III, notamment la formation d'un grand nombre de techniciens et la distribution d'équipements ; une législation a été mise en place pour modifier et renforcer le contexte technique de réduction et de surveillance des substances et équipements réglementés par le Protocole de Montréal. Deux résolutions relatives au système de certification des techniciens ont été promulguées afin de délivrer des licences de technicien en réfrigération et climatisation et de publier les exigences de sécurité, et une circulaire conjointe a été publiée pour encourager l'acquisition publique d'équipements RAC sans SAO et à faible PRP. Des activités de sensibilisation ont été mises en œuvre à l'intention des utilisateurs finaux, des techniciens et du grand public. Les taux de décaissement des première et deuxième tranches sont respectivement de 100 % et 25,8 %. Les activités prévues pour la troisième tranche poursuivront la formation et la fourniture d'équipements aux techniciens RAC afin de soutenir le système de certification des techniciens et continueront de se concentrer sur la mise en œuvre du projet pilote dans deux supermarchés. Le PNUD s'est engagé à soumettre le rapport de vérification pour la période 2023-2025 au plus tard en juin 2026 et le Secrétariat recommande, entre autres, que le Trésorier ne soit invité à transférer les fonds approuvés au PNUD et au PNUE qu'après réception par le Secrétariat du rapport de vérification confirmant que le pays était en conformité pour cette période.

RECOMMANDATION

19. Le Secrétariat recommande au Comité exécutif de prendre note du rapport d'étape sur la mise en œuvre de la deuxième tranche de la phase III du plan de gestion de l'élimination des HCFC (PGEH) pour la République dominicaine, et recommande également l'approbation globale de la troisième tranche de la phase III du PGEH ainsi que du plan correspondant de mise en œuvre de la tranche pour 2026-2029, aux niveaux de financement indiqués dans le tableau ci-dessous, étant entendu que les fonds approuvés ne seront pas transférés au PNUD et au PNUE tant que le Secrétariat n'aura pas examiné le rapport de vérification de la consommation de HCFC pour la période 2023-2025 et confirmé que la République dominicaine était en conformité avec le Protocole de Montréal et l'accord conclu entre le Gouvernement et le Comité exécutif.

⁸ Association des techniciens professionnels en réfrigération et climatisation de Santiago et affiliés.

	Titre du projet	Financement du projet (\$US)	Coûts d'appui (\$US)	Agence d'exécution
a)	Plan de gestion de l'élimination des HCFC (phase III, troisième tranche)	603 005	42 210	PNUD
b)	Plan de gestion de l'élimination des HCFC (phase III, troisième tranche)	69 475	9 032	PNUE
